



Paris, le 14 juillet 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE JUILLET 2015 SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE DANS LA ZONE EURO

- Poursuite de l'assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises
- Assouplissement net des critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages
- Nouvelle amélioration de la demande nette de prêts par les entreprises et de prêts au logement
- Maintien de l'utilisation de la liquidité supplémentaire apportée par les opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) pour l'octroi de prêts.

Dans l'enquête de juillet 2015 sur la distribution du crédit bancaire, les banques de la zone euro ont fait état d'un assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises au deuxième trimestre 2015 (un pourcentage net de - 3 %, après - 10 % au trimestre précédent), supérieur aux anticipations formulées par les banques lors de la précédente campagne. La pression concurrentielle a constitué le principal facteur à l'origine de l'assouplissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises. Les banques ont également fait état d'un assouplissement net des critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages (- 9 %, contre 2 % au trimestre précédent), malgré les anticipations de durcissement net des critères qu'elles avaient formulées lors de la précédente enquête. Pour les prêts au logement accordés aux ménages, la concurrence a également constitué le principal facteur de l'assouplissement des critères d'octroi.

Les banques ont continué d'assouplir les modalités et conditions de crédit sur les nouveaux prêts dans toutes les catégories, en raison essentiellement d'un nouveau resserrement des marges sur les crédits standard. Comme pour les critères d'octroi des prêts, le principal facteur de l'assouplissement des modalités et conditions de crédit a été la concurrence.

La demande nette de prêts aux entreprises a fortement progressé, en lien essentiellement avec le niveau général des taux d'intérêt. La FBCF a également contribué à une hausse de la demande. La demande nette de prêts au logement a continué de s'inscrire en forte progression, en raison du faible niveau des taux d'intérêt et des perspectives du marché de l'immobilier résidentiel.

S'agissant de l'accès des banques de la zone euro au financement de détail et au refinancement interbancaire, l'accès au financement par les dépôts de particuliers et *via* les titres de créance s'est détérioré, tandis que l'accès au marché monétaire et à la titrisation s'est amélioré.

En ce qui concerne l'incidence probable des évolutions réglementaires et prudentielles en cours, les banques ont fait état d'un nouveau renforcement de leurs fonds propres et d'une augmentation de leurs actifs pondérés des risques au premier semestre 2015 en raison d'une hausse des crédits standard.

S'agissant des opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) conduites par l'Eurosystème, les banques ont à nouveau indiqué qu'elles y participaient principalement pour des raisons de rentabilité et que leur principal effet sur l'offre de crédit continuait de refléter les évolutions des modalités et conditions de crédit plutôt que les modifications des critères d'octroi.

L'Eurosystème a mis au point cette enquête sur la distribution du crédit bancaire, qui est conduite quatre fois par an, afin de mieux appréhender le comportement des banques en matière de prêts dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2015 portent sur les évolutions intervenues au deuxième trimestre 2015 et les changements attendus au troisième trimestre 2015. L'enquête de juillet 2015 a été réalisée entre le 9 juin et le 24 juin 2015. Avec une participation de 142 banques, le taux de réponse à cette enquête est de 100 %.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp au numéro suivant : +49 69 1344 5057.

Notes :

- Les séries nationales et celles relatives à la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante :
<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html>.
- Des séries de données détaillées pour les résultats agrégés de la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9484572>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse suivante :
<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html#country>.

- À compter de la présente campagne d'enquête, un système de pondération pour l'agrégation des résultats nationaux a été introduit pour les Pays-Bas, sur la base des encours de prêts consentis aux sociétés non financières et aux ménages, ce qui a entraîné de légères modifications (incluant des révisions des données antérieures) des résultats pour la zone euro.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
9 rue du Colonel Driant
75049 PARIS CEDEX 01
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.